

**Règlement du Jeu concours Voyage dans l'Ouest américain,
sur les traces des chefs d'œuvre du septième art – C.I.D DEAUVILLE ET OFFICE
DE TOURISME DES USA.**

FESTIVAL DU CINEMA AMERICAIN DE DEAUVILLE – 44^e édition

Article 1. DESCRIPTION DU PRIX : un séjour pour deux personnes aux ETATS-UNIS

Le lot comprend:

- Les vols internationaux sur la compagnie Delta Air Lines en classe économique, hors taxes aéroport
- La mise à disposition d'une Ford Mustang Cabriolet, durant toute la durée du séjour incluant le kilométrage illimité, l'assurance LDW, la responsabilité civile LIS jusqu'à \$1.000.000, les taxes et surcharges aéroport, ainsi que les frais d'abandon
- 9 nuits dans des hôtels 2*-3* (normes locales), selon disponibilité lors de la réservation, en base chambre double
- Un road-book
- Un téléphone prépayé (forfait de 200 minutes, 500 textos et 500 MB de données internet)
- Un pass America the Beautiful donnant accès aux parcs nationaux prévus sur le parcours.
- Un service d'assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
- La visite des Warner Bros. Studios (VIP tour en anglais)

Le lot d'une valeur totale de 4500€ est valable pour deux personnes.

Le lot ne comprend pas :

- L'acheminement jusqu'à Paris
- Les taxes aéroport
- Les repas
- Les boissons
- Les excursions et visites autres que celles mentionnées dans « le lot comprend »
- Les dépenses personnelles et pourboires
- Les "resort fees" à Las Vegas (environ \$80, payables sur place)
- Le carburant
- Le GPS
- Le conducteur supplémentaire
- Le port des bagages
- Les prestations autres que celles mentionnées dans « le lot comprend »
- Les assurances voyage

Ce lot est valable du 1er avril au 30 juin 2019 et du 01 er septembre au 31 octobre 2019, selon disponibilités, hors week-ends, conventions ou événements spéciaux à Las Vegas.

Tout départ à une autre période ou toute modification des prestations pourra entraîner des frais supplémentaires à la charge du gagnant.

Le lot est soumis à disponibilité lors de la réservation. Celle-ci doit être effectuée avant le 30 septembre 2019.

Ce lot est non modifiable, non échangeable, non remboursable, en aucun cas le gagnant peut recevoir la valeur du lot en numéraire. Il ne pourra être revendu en partie ou en totalité. En revanche, les voyageurs souhaitant modifier la durée du séjour et son déroulement pourront le faire à hauteur de la valeur du lot (3000 \$). Toute modification entraînant un surcoût sera à la charge des voyageurs.

Le lot pourra être échangé pour un autre lot de valeur équivalente ou supérieure uniquement sur proposition des partenaires ou de l'Office du Tourisme des USA. Evaneos se réserve le droit de modifier l'autotour d'ici la date du voyage pour un lot de valeur équivalente.

Le gagnant recevra 2 billets d'avion aller/retour en classe économique à utiliser sur un vol Delta Air Lines au départ de Paris. Les vols seront soumis à disponibilité.

Le lot sera remis sous forme de certificats, échangeables contre des billets d'avion à réserver sur le site Delta.com. Les certificats ne pourront être utilisés que par le gagnant du jeu concours.

La confirmation du vol sera soumise à disponibilité au moment de la réservation. Aucune date particulière ne pourra être garantie par la compagnie aérienne.

Le voyage sera soumis au contrat de transport, ainsi qu'aux lois et réglementations de la compagnie Delta Air Lines. Les taxes aéroport (environ \$100 par personne), seront à la charge du gagnant.

Les billets d'avion ne sont pas cessibles et ne pourront être utilisés sur une autre compagnie aérienne. Les 2 billets aller/retour devront être utilisés ensemble. La réservation des billets doit être effectuée avant fin décembre 2018

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Une fois les billets émis, ceux-ci sont non transférables, non dissociables, non échangeables, non modifiables et non remboursables. Ni Delta Air Lines ni l'Office du Tourisme des USA ne pourront être tenus responsables en cas d'annulation de la part des bénéficiaires.

Remise des lots

Le gagnant sera contacté par courrier électronique dans les jours suivant les résultats pour vérification de leurs coordonnées. Si l'un des participants ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi du courrier électronique de l'Office du Tourisme des USA, son gain sera perdu. L'ensemble des conditions d'utilisation du lot lui seront fournies par mail.

Article 2. DÉROULEMENT DU VOTE

Toute personne physique disposant d'une connexion internet pourra se rendre sur le site internet du festival : <https://www.festival-deauville.com>

Pour participer au jeu, les participants doivent compléter le questionnaire de participation en ligne et répondre aux trois questions qui y sont posées. Chaque question ne comporte qu'une seule solution correcte. Les participants ne doivent fournir qu'une seule réponse par question.

Le questionnaire doit également comporter l'adresse email de la personne participante au jeu concours.

Article 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES SPECTATEURS

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à l'Internet, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours.

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société C.I.D Deauville et Office de Tourisme des USA ainsi que les membres de leur famille.

Article 4. TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera effectué parmi les joueurs ayant donné la bonne réponse aux trois questions posées sur le questionnaire de participation. Le jeu concours aura lieu du 27 août 2018 au 9 septembre 2018. Le tirage au sort sera effectué le lundi 10 septembre à 17h 2018.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise d'une contrepartie financière, ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur ou quelque cause que ce soit, et est non cessible. Toutefois en cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de modifier en tout ou partie le lot, sans que cette modification ouvre droit à une quelconque compensation.

Article 5. RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

Les participants sont informés que les données collectées les concernant, dans le cadre de cette démarche, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution du lot. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé par le Centre International de Deauville, mais ne seront ni cédées, ni transmises à des tiers.

Conformément à la « Loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui les concernent. Pour cela il suffit d'en faire la demande soit : par voie postale au Service Communication du Centre International de Deauville (1, av. de Lucien Barrière - 14800 Deauville) ou par mail à communication@congres-deauville.com

La SAEM DE GESTION DU C.I.D, co-organisateur du Festival du Cinéma Américain de Deauville a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement et se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer la manifestation ou de modifier ce règlement,

à tout moment, en fonction des exigences de son exploitation. Aucun dédommagement ou aucune rémunération de quelque nature que ce soit ne pourrait être consenti aux participants. La participation au Jeu concours Voyage dans l'Ouest américain, sur les traces des chefs d'œuvre du septième art du 44^e Festival du Cinéma Américain implique l'acceptation du présent règlement. Toute correspondance doit être adressée au **Centre International de Deauville** - 1, av. de Lucien Barrière - 14800 Deauville.

Article 6. DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent document est déposé en l'Etude SELARL LEROY & BLAIS, Huissiers de Justice associés à TROUVILLE SUR MER (14360), 8 Chemin de la Mare aux Guerriers et peut être consulté sur simple demande. Le règlement est adressé par la société organisatrice gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, à l'adresse suivante : Centre International de Deauville - Service communication - 1, avenue Lucien Barrière - 14800 Deauville. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.